**SCOLARITE DES ELEVES ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS**

**3.1. Développer l’information et le dialogue**

Groupe 2 : parties 3 et 4

Marie-Paule CASCADE : PE/Dir Maternelle COMBAVAS

Martine CHABRAL : PE/ ZIL Saint-Denis

Chantal CHAMPEY : PE/ CE1 école Evariste de Parny la Possession

Elodie COMEAU : Lycée Professionnel Lepervanche PORT

**Questions**

1. **Sur le terrain, quelles sont les réponses en matière de scolarisation pour ces élèves ?**
2. **Quelles sont les démarches qui sont recommandées pour mettre en œuvre ces réponses ?**
3. **Quel le rôle et les obligations des différents acteurs ?**

La 1ère lecture du document nous amène à nous interroger sur le type de réponses à apporter. Il nous semble que celles-ci sont intrinsèquement liées les unes aux autres.

Après concertation, les réponses apportées sont les suivantes :

1. **La scolarisation des élèves EANA :**

* **Des réponses administratives.**
* Un document d’informations aux familles arrivantes remis par la Mairie précisant :
* Les modalités d’inscription
* Définit l’école de secteur
* L’intervention du médiateur CASNAV
* Un parcours de scolarisation proposé par l’Education Nationale précisant :
* La continuité scolaire et la continuité des apprentissages par :
* Le Livret d’accueil en maternelle
* Le Livret scolaire à l’école élémentaire et le Livret Personnel de Compétences au collège
* Les dispositifs d’accompagnement éducatif et de soutien
* La cohérence du parcours et la qualité du suivi et l’évaluation immédiate
* **Les réponses institutionnelles.**
* Le médiateur scolaire : Enseignant relais appartenant au CASNAV
* Assure le lien entre les familles itinérantes et les diverses institutions : Mairie, école, collège, associations…
* Evalue le niveau de langue des nouveaux élèves
* En partenariat avec l’enseignant de la classe ordinaire, il aide, forme et apporte les outils nécessaires à la scolarisation de l’élève
* Coordonne le suivi de scolarisation par la mise en œuvre des moyens techniques et pédagogiques
* L’inclusion en classe ordinaire, c’est :
  + La scolarisation prioritaire de l’EANA dans une classe ordinaire correspondant à sa classe d’âge
  + L’intervention des enseignants UPE2A pour l’évaluation, le suivi de l’élève
  + la formation des enseignants et le co-enseignement au sein des classes quand cela est possible
  + la mise en place du Livret Personnel de Compétences qui est l’outil de suivi à utiliser pour la maîtrise du socle commun des connaissances
* Les réseaux d’écoles et d’établissements de référence sont :
  + Des lieux qui accueillent régulièrement des élèves EANA
  + Un réseau coordonné au niveau départemental et/ou académique par le biais du CASNAV
  + Ces réseaux capitalisent les moyens pédagogiques, physiques, humains à mettre en œuvre pour la réussite de ces élèves
  + Ils mutualisent aussi les expériences d’accueil et échangent sur leurs pratiques et leurs organisations
* Les unités pédagogiques spécifiques
  + Elles ont pour mission d’accompagner la scolarité des EANA
  + Elles sont implantées essentiellement au sein des collèges
  + Son personnel enseignant est spécifiquement formé à l’accueil de ce public
  + Elles proposent, en articulation avec la politique de la ville, des parcours spécifiques et innovants permettant la réussite scolaire de ces élèves
* La scolarité après le collège
  + En partenariat avec les CASNAV et les enseignants UPE2A, les EANA de plus de 16 ans peuvent bénéficier d’u parcours de formation et d’insertion professionnel au sein de lycées professionnels ou de centres de formation par alternance
* **Des dispositifs particuliers**
* Les antennes scolaires mobiles
  + Elles assument une mission temporaire de scolarisation et de lien entre l’école et les familles en rupture scolaire
  + Elles ont pour objectif final la scolarisation de ces élèves en école ou établissement ordinaire
  + Les enseignants de ces antennes ont un rôle primordial de médiation et d’accompagnement à la scolarité ;
  + Ils sont rattachés à un réseau de référence et relèvent du pilotage départemental et académique
* L’enseignement et l’accompagnement pédagogique à distance
  + Tel le CNED, cette solution est proposée aux élèves dont les familles sont en très grande mobilité
  + Ils sont « chapeautés » par le Ministère de l’Education Nationale et par les diverses Académies et des DASEN
* L’enseignement spécialisé : SEGPA ou ASH
  + Il peut intervenir quand toutes les autres solutions n’ont pu aboutir à la scolarité des EANA en cursus ordinaire
  + Le respect des procédures d’inclusion dans ces structures doit être respecté

1. **Les démarches recommandées lors de l’arrivée d’un EANA**

Elles sont au nombre de 4 :

* **Le suivi de scolarité**

La participation du médiateur scolaire assure le lien entre les familles, les institutions et associations

* En maternelle, le **livret d’Accueil**
* A l’école élémentaire, le Livret scolaire et le **Livret Personnel de compétences** qui ont pour finalité la cohérence des apprentissages et le suivi de la scolarité
* **L’évaluation de l’élève EANA**
  + 2 possibilités :
    - L’évaluation par un enseignant UPE2A, qui a aussi un rôle d’expert de la situation
    - L’évaluation par un enseignant, nommé par l’IEN, du cycle et de la classe d’âge de l’élève concerné (assisté si possible par un enseignant UPE2A)
* **Le programme personnalisé de réussite éducative : PPRE**
* Sa mise en œuvre se fait en lien avec le Livret Personnel de compétences
* Il est conçu à partir des évaluations faites en amont
* Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève
* **L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation**.

Quelques éléments permettent de favoriser cette inclusion :

* La  [personnalisation des parcours](http://eduscol.education.fr/pid23263/personnalisation-des-parcours-dans-le-cadre-du-socle.html)  pour permettre à l'élève de suivre un enseignement dans sa classe ordinaire en fonction des compétences qu'il a antérieurement acquises et de son degré de maîtrise de la langue française.
* La **concertation et la formation** des équipes pour organiser les liens avec la classe ordinaire, mieux comprendre les processus d'apprentissage pour ces élèves et ainsi adapter les contenus d'enseignement. Des outils pédagogiques sont mis à disposition et centralisés par [les CASNAV](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College/38/0/annuaire2_CASNAV_313380.pdf).
  + L'**évaluation différenciée et positive** pour favoriser, par rapport aux compétences attendues, un positionnement de l'élève qui tient compte de celles qu'il a effectivement acquises antérieurement.
  + Le **suivi des élèves dans la durée** pour favoriser leur inclusion dans le système scolaire français.
  + L['information aux familles](http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana-efiv.html) pour les associer à la scolarisation de leur enfant.

1. **Rôles et obligations des différents acteurs**

* **La mairie**
  + Elle inscrit et oriente l’élève et sa famille vers l’école de secteur
  + Elle informe le CASNAV de l’arrivée des EANA pour l’intervention d’un médiateur
  + Elle oriente vers les associations qui œuvrent pour l’inclusion réussie des EANA
* **L’éducation Nationale**
  + **L’école/ le Collège**
    - Elle admet l’élève au sein de l’école et remet à sa famille le Livret d’Accueil ou le Livret Personnel de Compétences
    - Elle inclut l’élève dans une classe ordinaire correspondant à sa classe d’âge
    - Elle s’associe à l’enseignant UPE2A pour l’évaluation et la mise en place du PPRE
    - Elle assure le suivi de scolarité de l’élève de la maternelle au collège
* **Le CASNAV**
  + Le Directeur et son équipe ont un rôle d’expertise, de coopération, de médiation et de formation des enseignants ordinaires
  + Le médiateur (directeur, chargé de mission) accompagne et fait le lien entre les institutions et les familles
  + L’enseignant UPE2A évalue l’EANA et élabore le PPRE en collaboration avec l’enseignant
  + L’enseignant UPE2A intervient si possible ponctuellement au sein de la classe ordinaire
  + Il propose des outils pédagogiques aux enseignants de classe ordinaire quand son intervention n’est pas possible